

# AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration

Séance du 15 novembre 2007

Délibération n°2007-7

Approbation de la politique d'intervention  
de l'Agence des aires marines protégées outre-mer

Sur présentation du directeur de l'établissement, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la politique d'intervention de l'établissement outre-mer, qui sera basée autour des principes suivant :



Le Président